

Prolongation de l'arrêt temporaire d'une partie des installations chez ArcelorMittal

Actualité législative publié le 02/03/2012, vu 1461 fois, Auteur : Juritravail

La direction d'ArcelorMittal France a annoncé jeudi dernier, qu'il n'y aura pas de fermeture définitive. Cependant, elle a avisé de la <u>prolongation de l'arrêt temporaire</u> d'une partie des installations.

Les syndicats ont estimé cette <u>suspension d'activité</u> comme un arrêt de mort du site lorrain. Ainsi, les ouvriers bloquent depuis jeudi matin la sortie des expéditions du site de Florange.

De plus, même si les deux hauts fourneaux lorrains sont en veille pour le moment, le laminoir train à chaud de Florange produit toujours environ 200 000 tonnes par mois d'acier technique pour l'industrie automobile. Ainsi, le site fournit Peugeot, Volkswagen, Mercedes, Audi ou encore Toyota.

Un autre point met en colère les syndicats. Il s'agit du fait d'avoir importé de l'acier de Russie pour ses sites belge et allemand.

Pensez-vous que la direction ait eu raison de prolonger l'arrêt temporaire des installations chez ArcelorMittal ?

Sources : Le Parisien, le 23 février 2012 Le Monde, le 23 février 2012

Libération, le 23 février 2012